



N° d'anonymat

EPREUVE DE Protéger le territoire et la population = quels enjeux  
et quelle orientation pour un pays comme la France?

Dans ses récentes déclarations concernant le rattachement de la  
jeune Laëtitia, le Président de la République a déploré les  
dysfonctionnements du système judiciaire et mis en cause  
la place et le rôle des magistrats dans cette affaire. Cette  
annonce a déclenché une vague de protestations chez les juges.  
Cette affaire a eu pour effet, pour le Gouvernement, de souligner  
la nécessité de consolider la politique sécuritaire qu'il mène  
depuis 2007. En effet, dans le cadre de ses missions régaliennes  
l'Etat détient des prérogatives afin d'assurer l'équité et la  
sécurité des individus. Face aux enjeux actuels, quelle  
orientation la France a-t-elle choisie pour assurer  
cette double protection?

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789,  
assure le droit à la sécurité à chaque citoyen. L'Etat  
est donc en charge de la sécurité des individus sur  
son territoire, c'est-à-dire, d'interdire de ses frontières.  
Il lui faut donc veiller à garantir ses frontières et à se pré-  
murer contre des menaces externes, tout en assurant le  
bon ordre public dans l'intérieur de son territoire. Il dispose  
de dispositifs importants pour remplir cette mission. Cependant,  
la France a dû adapter sa politique en matière  
de sécurité face à de nouvelles formes de menaces et aux  
changements sociétaux qui ont été intervenus ces dernières  
années. S'il est légitime pour l'Etat français d'agir  
sur le plan sécuritaire, jus qu'où s'étend sa légitimité  
face au contexte actuel, tant national qu'international?

D'une part, l'Etat intervient dans le strict cadre national  
ou niveau national comme au niveau international.  
D'autre part, il trouve ses limites au titre de ses missions  
en tant qu'Etat-Providence. Il doit en effet respecter la  
sphère privée et les libertés fondamentales des indivi-  
dus.

I. L'état a à sa disposition de nombreux dispositifs pour assurer ses missions régaliennes.

A) Les instruments étatiques au service de la sécurité extérieure.

L'état à travers ses institutions politiques doit garantir l'intégrité du territoire. La Constitution de 1958 donne les moyens à l'exécutif français de pouvoir assurer cette tâche. L'article 15 indique que le Président de la République est le chef de l'armée. Ainsi, il bénéficie de la force armée et nomme, avec le Premier ministre, les hauts fonctionnaires aux emplois civils et militaires. Son droit discrétionnaire lui permet une bonne coordination et de s'entourer de personnes qui suscitent sa confiance et qui sont loyales. Au titre de l'article 16 de la Constitution, il peut bénéficier de pouvoirs exceptionnels si l'intégrité du territoire est menacée d'un danger grave et imminent. Il pourra alors intervenir dans tous les domaines si les circonstances l'imposent.

L'état a également un des réseaux diplomatiques le plus ancien et le plus développé au monde. Cela lui permet d'avoir une politique étrangère influente. De même, sur la scène internationale, la France est relativement bien positionnée. Elle est présente dans les grandes organisations internationales, notamment à l'Organisation des Nations Unies. En effet, elle est membre permanent au sein du Conseil de sécurité. La France a aussi une position sur le plan international en intégrant l'Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN) en 2009. Ces différents réseaux lui offrent la possibilité d'affirmer sa place sur l'échiquier international, de mettre en œuvre et coordonner des politiques sécuritaires, notamment de lutte anti-terroriste. En effet, le terrorisme est aujourd'hui une des menaces les plus importantes auxquelles doit faire face la France (Al Qaïda, ETA...).

Son intégration dans l'Union européenne, a permis de

de développer une politique sécuritaire régionale. D'une part, avec l'Espace justice et sécurité qui a mis en place Europol et Eurojust, qui suivent une stratégie de lutte anti-criminalité et anti-terrorisme. D'autre part, dans le cadre de l'Espace Schengen, la France bénéficie d'un système de contrôle sur les personnes qui entrent sur le territoire européen (SIST et SISII). Ce système base sur la biométrie une grande partie des données relatives à chaque demandeur d'asile. L'Etat français assure ainsi sa politique sécuritaire extérieure au travers de ces divers dispositifs, et depuis quelques années, elle renforce sa sécurité intérieure.

### B) Un développement accru de la sécurité intérieure

La France actuelle souffre de plusieurs problèmes qui se sont amplifiés au fil et à mesure des années. D'une part, la ségrégation spatiale et sociale dans les zones sensibles a entraîné de nombreuses violences urbaines. Les incidents de Violence en 1991, ont conduit l'Etat à mener une politique de la ville, en essayant d'atténuer les problèmes socio-économiques de ces zones urbaines sensibles (ZUS) afin d'éviter de nouveaux soulèvements. Les attentats de 2005, ont renforcé les dispositifs de la politique de la ville. L'Etat d'urgence avait été décrété, ce qui souligne l'importance de maîtriser les violences urbaines afin de garantir l'intégrité de l'Etat.

Le maintien du bon ordre public est une mission confiée aux autorités déconcentrées. Ainsi, le préfet de département et le maire bénéficient de pouvoirs de police générale et spéciale afin de garantir cet ordre public. Le préfet de département peut également déclencher des plans de sécurité en les circonstances (plan ORSEC, Vigiprite...). Ils disposent également des forces de police et de la sécurité civile pour garantir la sécurité des individus.

Neanmoins, les Français demandent de plus en plus de sécurité. Ainsi différentes lois ont été votées pour permettre

aux citoyens de vivre dans des espaces plus sécurisés. Notamment, les communes peuvent s'équiper de système de vidéosurveillance pour assurer cette sécurité. De même, face aux problèmes de récidive, le législateur a mis en place plusieurs lois sécuritaires (LOPSE I et II). Ces lois sur la sécurité intérieure, mettant en place des peines planchers, divers dispositifs de contrôle (braqueur électronique) et de suivi médical et psychologique. Elle permet également le développement de fichiers biométriques, notamment pour les délinquants sexuels, dont se servent les autorités de police et judiciaire. Aussi, ces nouvelles mesures soulignent les orientations plutôt répressives qu'a pris la France face à ces problèmes. Certaines villes, comme Orléans, ont mis en place un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans. La France accorde plus de place aux dispositifs répressifs plutôt que préventifs.

La population française souhaite plus de sécurité mais attend également de l'Etat une forte protection de ses libertés individuelles dans le cadre de ses missions au titre d'Etat-Providence.

## II. Un encadrement et un contrôle de l'Etat pour éviter les dérives

### A) Le développement des dispositifs de contrôle sur le plan national.

Le contrôle de l'Etat ne peut se réaliser qu'à travers d'autorités indépendantes. Le Conseil constitutionnel va vérifier l'usage des pouvoirs de l'exécutif. Notamment, en cas d'utilisation de l'article 16 (pouvoirs exceptionnels) par le Président de la République, il peut, depuis 2008, être saisi par les parlementaires pour vérifier les conditions d'utilisation. Le contrôle prend lieu 30 jours après l'activation des pouvoirs exceptionnels. Mais



Intercalaire n° 1

il a la possibilité de s'autoriser au bout de 60 jours d'activation de ces pouvoirs. Le contrôle par le juge constitutionnel permet d'éviter les abus et de protéger le citoyen d'inventive dérive.

Il en va de même pour les nouveaux dispositifs de sécurité (vidéosurveillance, biométrie). Le législateur a créé des autorités administratives indépendantes (AAI) afin de contrôler l'action de l'Administration. La Commission nationale de l'information et des libertés (CNIL) vise à contrôler les fichiers comportant des données sur les individus. Ainsi, les citoyens peuvent saisir cette AAI pour protéger leurs droits s'ils estiment qu'ils n'ont pas été respectés. Le Comité national de déontologie en matière de sécurité (CNDS) participe également au contrôle des services de police et des agents de sécurité.

Avec son intégration à l'Union européenne, le citoyen français peut également faire valoir ses droits auprès du contrôleur européen des données. Il a des missions similaires à celles de la CNIL et bénéficie tout comme les AAI ou le Conseil constitutionnel, de l'absence d'un dépendance. Au titre de la protection des données des citoyens européens, il travaille en collaboration avec les commissions de contrôle nationales.

Il est donc important pour les individus d'avoir leurs droits et libertés garantis.

B) La garantie des libertés fondamentales sur le plan international

Le citoyen français a d'autres recours s'il veut protéger ses libertés individuelles. En effet, l'adhésion de l'Etat français à différentes organisations internationales ou la ratification de nombreuses chartes, permettent aux Français de se prévaloir de certains droits. La France étant membre du Conseil de l'Europe, a signé la Convention européenne des droits de l'homme.

me. A ce titre, il peut saisir la Cour européenne  
 des droits de l'homme s'il s'estime lésé.  
 La Cour européenne des droits de l'homme  
 (CEDH) joue un rôle important, elle permet  
 d'améliorer la situation des citoyens fran-  
 çais dans certains domaines (garde à vue,  
 prisons).

Les organisations internationales influencent également  
 les politiques françaises, avec leurs divers rapports et  
 études (rapport sur l'état des lieux des prisons a conduit  
 à mettre en place un contrôleur des lieux de privation  
 de liberté - ALI - en France). Les gouvernants qui auraient  
 commis des crimes contre l'humanité des crimes de  
 guerre peuvent un jour se faire juger à la Cour Pé-  
 nale internationale. La révision de la Constitution en  
 1999, permet de retourner aux services de la Cour inter-  
 nationale.

Les différents chartes auxquelles est attaché l'état  
 français octroient de nouveaux droits aux citoyens et  
 leur permet de protéger leurs libertés individuelles,  
 même dans un contexte où la sécurité est très développée.

L'état français intervient donc au titre de ses  
 missions régaliennes pour assurer l'intégrité du  
 territoire et la sécurité de sa population. Au travers  
 des divers dispositifs mis à sa disposition, il fait face  
 aux nouvelles menaces qui sont apparues ces dernières  
 années. En même temps, l'augmentation des dispo-  
 sitifs de sécurité peuvent entraver et nuire à la  
 liberté individuelle qu'il doit garantir. Le développe-  
 ment des autorités indépendantes permettent aux citoyens  
 de bénéficier d'une sécurité à arme tout en ayant  
 des garanties sur l'exercice de leurs libertés fonda-  
 mentales. Néanmoins, ce système n'est pas infallible  
 (fidus au des Rom). Une demande de sécurité accrue ne  
 va-t-elle pas de pair avec une diminution des libertés?